

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON**

**SEANCE DU 19 JANVIER 2026**

Le 19 janvier 2026, à 17 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, dûment convoqué le 12 janvier 2026 s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

---

**DÉLIBÉRATION N° CC-2026-01**

**OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR 2025 - RECTIFICATIF**

---

**MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 26 - PROCURATIONS : 4 - VOTANTS : 30**

**Présents :**

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, M. Patrick ESPITALIER, Mme Laurence GREGOIRE, M. Dominique THEVENIEAU

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC

BUOUX : M. Hervé PLANCHON

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT

CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD

CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL

GARGAS : M. Patrick SIAUD

GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI

GOULT : M. Didier PERELLO représenté par Mme Mauricette CENCIARELLI

LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN

MÉNERBES : M. Patrick MERLE

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY

RUSTREL : M. Pierre TARTANSON représenté par M. Philippe ESCOFFIER

SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON

SIVERGUES : Mme Martine CALAS

VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

**Absents :**

APT : Mme Emilie SIAS, Mme Isabelle TAILLER, M. Yannick BONNET, Mme Dominique SANTONI, M. André LECOURT, M. Jean-Louis CULO, M. Nathan SAIHI, Mme Céline CELCE, M. Christophe CARMINATI

AURIBEAU : M. Roland CICERO

GARGAS : Mme Claire SELLIER, M. Benjamin BAGNIS, Mme Michèle FAUQUE

LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET

LIoux : M. Patrice FOURNIER

MURS : M. Christian MALBEC

SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE

VIENS : M. Frédéric ROUX

**Procurations :**

APT : M. Jean AILLAUD donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, Mme Sylvie TURC donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY

JOUCAS : M. Lucien AUBERT donne pouvoir à M. Gilles RIPERT

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : Mme Patricia BAILLARD donne pouvoir à Mme Sandrine ISSON

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20260119-2026-01-DE  
Date de télétransmission : 21/01/2026  
Date de réception préfecture : 21/01/2026

Page 1 sur 2

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-10 et R1617-24,

**Vu**, la délibération n° B-2025-32 du 04 décembre 2025 relative aux admissions en non-valeur de 2025,

**Considérant**, qu'une actualisation des montants indiqués dans la liste n°7682680933 du budget « Eau Potable » et dans la liste n°7685220233 du budget « Assainissement Collectif Régie » est nécessaire,

**Considérant**, que les nouveaux montants s'établissent comme suit :

**Budget Eau Potable – 95600**

- Année 2025 liste n°7682680933              38 643.13 €

**Budget Assainissement Collectif Régie – 95900**

- Année 2025 liste n°7685220233              30 440.20 €

Le Président propose à l'assemblée de délibérer afin de l'autoriser à signer les décisions rectificatives et de procéder aux mandatements des dépenses correspondantes sur les budgets concernés.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
OUÏ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT  
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**À l'unanimité**,

**Accepte**, les propositions rectificatives d'admissions en non-valeur présentées ci-dessus,

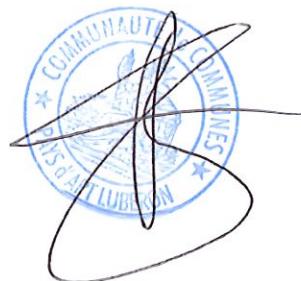
**Autorise**, le Président à signer tout acte et document afin de rendre effective cette décision et à procéder à sa liquidation sur les budgets concernés.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Le secrétaire de séance,  
M. Frédéric SACCO



Le Président,  
M. Gilles RIPERT



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.*